

Zeitschrift: Habitation : revue trimestrielle de la section romande de l'Association Suisse pour l'Habitat

Herausgeber: Société de communication de l'habitat social

Band: 22 (1950)

Heft: 6

Rubrik: Informations

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 17.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Les conclusions générales du rapport permettent d'augurer favorablement de l'avenir pour les cimenteries belges, mais on ne peut cependant passer sous silence le danger que représente un hinterland trop étroit pour la stabilité de cette industrie. Pour assurer le fonctionnement des installations belges à pleine capacité, il faut exporter environ 40 à 50 % de la production. C'est manifestement une trop grande proportion en raison de l'instabilité foncière des marchés extérieurs.

Il faut donc espérer pour la sécurité de cette industrie que les accords de coopération européenne permettront d'élargir le hinterland où elle peut écouler librement sa production.

Sans aucun doute, notre industrie cimentière connaîtrait une très grande prospérité dans le cadre d'une Europe intégrée, grâce à l'excellence de sa technique.

LUC DRIESSEN

INFORMATIONS

Logements pour personnes âgées à ressources modestes.

« Une nouvelle nous parvient de Zurich, à la suite d'un rapport au Conseil communal de cette ville. La Municipalité de la plus grande ville de Suisse s'occupe du problème du logement pour personnes âgées qui sont encore capables et désirent entretenir un ménage en propre. Ce désir est bien légitime. Ce n'est pas de gaieté de cœur que l'on va finir ses jours dans un asile lorsque l'on est atteint par une limite d'âge toute naturelle, celle où l'on ne peut plus travailler régulièrement, où il faut s'effacer devant des forces jeunes, bref ! se retirer du cycle actif de la vie moderne.

» Il faudrait alors, lorsque l'on dispose de moyens limités, de toutes petites rentes, découvrir un logement à bon marché, ce qui ne se trouve généralement que dans des maisons vétustes, des quartiers peu accueillants, une promiscuité souvent bruyante.

» La solution préconisée par la Municipalité zurichoise est intéressante à plus d'un titre. Dans le rapport auquel nous faisons allusion, on relève que le nombre des habitants de la ville qui ont dépassé 65 ans a passé de 13 000 en 1930 à 34 000 en 1949. La création d'asiles de vieillards — Zurich en a déjà sept — ne résout pas le problème. Une solution peut être obtenue, en revanche, par la création de colonies comprenant des appartements d'une pièce, modernes et hygiéniques.

» L'exemple de ces colonies vient de Hollande, du Danemark et de la Suède.

» On s'est rallié à cette solution par la fondation « Logements pour habitants âgés de la ville de Zurich », qui entend construire à Zurich-Albisrieden sept immeubles comprenant cent vingt-sept appartements d'une pièce, dont nonante et un pour personnes seules et trente-six pour couples. Les immeubles comprennent un appartement de conciergerie, un appartement d'infirmière, une salle de lecture, buanderie et bains.

» Comme locataires, on tiendra compte des vieilles personnes à revenus modestes et de celles qui peuvent mettre à disposition un logement plus grand pour une famille avec enfants.

» La solution préconisée à Zurich présente d'énormes avantages et, parmi ceux-ci, le plus évident est l'indépendance dont jouira celui qui pourra s'installer dans une de ces « colonies ». Il ne lui est point imposé une vie en commun, il conserve sa dignité personnelle intacte et un sentiment de liberté qui est certainement très précieux.

Cet extrait d'un article signé J. R., dans la *Feuille d'Avis de Lausanne*, ouvre des perspectives qui, il faut le souhaiter, retiendront l'attention des autorités responsables des questions de logement, dans toutes nos grandes villes.

Expérience française.

L'activité de la « Société Coopérative de l'Habitat français (SCODAF) », constituée à Paris en mai 1947, intéresse les classes moyennes.

Dans cette formule de coopération basée sur l'initiative privée, les candidats propriétaires se groupent, mettent leurs fonds en commun et procèdent par l'entremise de la coopérative à l'acquisition du terrain ou de l'immeuble nécessaire.

Ils font ensuite appel aux entreprises de construction qui ont accepté de leur faire confiance. Les sommes empruntées par la coopérative au Crédit Foncier de France se sont en effet élevées à 15 % maximum du coût des travaux déjà effectués.

CHARPENTES MÉTALLIQUES

FERRONNERIE
SERRURERIE

ramelet

F R È R E S • S . A .

LAUSANNE - MALLEY - TÉL. (021) 24 79 95



L CORNAZ & FILS

FABRIQUE DE PRODUITS EN CIMENT

ALLAMAN

ENTREPRISE

JEAN SPINEDI S. A.

LAUSANNE

TRAVAUX PUBLICS

MAÇONNERIE

AMÉNAGEMENTS
EXTÉRIEURS



MENUISERIE ET
ÉBÉNISTERIE

MODERNES

S. A.

LAUSANNE
LA PERRAUDETTAZ
CHEMIN DU LEVANT
Téléphone 28 10 21

Travaux soignés en tous genres
Bâtiments, Magasins, Bureaux,
Ouvrages d'Art,
Réparations, Transformations.

Pour votre chauffage au mazout

les spécialistes : **E. CANOVA & FILS**

Serrurerie, Mécanique, Chaudronnerie, Appareillage
Constructeurs, représentants des brûleurs Cuénod
Installations et services d'entretien
Lausanne, tél. 24 06 77, La Borde 18

Charpente et Menuiserie

A. LAMBELET

Rue de la Borde - Lausanne - Tél. 24 17 43

Ecoalliers - Clôtures - Réparations

E. WEBER *électricité*

LAUSANNE RUE NEUVE 3 TÉLÉPHONE 23 46 97

MENUISERIE STREHL FRÈRES

LAUSANNE
Maupas 8 - Tél. 24 73 42
Compte de chèques II 2312

Travaux de bâtiment
Agencement de magasins et bureaux

Fondée en 1888



PERRET FRÈRES

Spécialisée pour tous genres de réparations

Appareilleurs concessionnaires - Tél. 2 55 61

SOCIÉTÉ ANONYME VICTOR OLIVET

Entreprise de Bâtiments
et Travaux publics

38, rue du Nant **GENÈVE**

Tél. 5 43 76 - 5 43 77

En moyenne, les coopérateurs seront libérés de leurs engagements entre trois et cinq ans. La mensualité de remboursement est donc assez élevée. Sans aide des pouvoirs publics, la formule ne peut s'appliquer qu'à une certaine élite. Mais elle se situe heureusement entre les solutions à caractère de pure assistance et celles des sociétés immobilières réservées à la seule classe possédante.

Lorsque le coopérateur de la SCODAF est entièrement libéré de ses engagements vis-à-vis de la coopérative, son appartement, qui sort du patrimoine social, lui est attribué. L'accession à la propriété est ainsi réalisée avec une économie fiscale importante pour le coopérateur. Les immeubles attribués tombent sous le régime légal de la copropriété.

La SCODAF a entrepris, dans la région parisienne, la construction d'une centaine d'appartements. Un premier immeuble de douze appartements a été terminé en 1949. Prochainement, un deuxième immeuble de quarante appartements sera mis à la disposition des coopérateurs.

Une formule telle que celle exposée pourrait évidemment prendre une grande extension s'il existait en France un système légal, comparable à la loi De Teyé et à ses arrêtés d'exécution.

Nous signalons à l'attention de nos lecteurs que la SCODAF publie une revue intitulée *Logez-vous*. (Paris 8^e, rue Chauveau-Lagarde 14.)

(L'Habitation.)

L'opération Flevostad.

Au cours de l'année 1950 sera commencé l'assèchement du troisième grand polder du Zuiderzée, l'ancienne mer intérieure néerlandaise.

Le nouveau polder — polder est — sera le plus grand de ceux jusqu'ici arrachés à la mer. Sa superficie sera de 50 000 hectares. Au début de novembre 1949 un pilot fut enfoncé au milieu du lac d'Yssel, au point marquant le départ des travaux et désignant l'endroit où s'étendra la future capitale de la douzième province des Pays-Bas. C'est là que s'édifie actuellement le port-chantier qui abritera le matériel flottant, près duquel sera aménagée une île réservée aux habitations provisoires de quelques centaines d'ouvriers, et où l'on pourra également établir d'importants dépôts de matériaux. A partir de cette île commencera la construction de la digue dans deux directions à la fois. Deux autres centres de construction sont projetés à la hauteur de Kampe et de Harderwijk.

La grande digue, longue de 86 km., sera terminée en 1956 et la même année sera asséché le polder. Puis cinq années s'écouleront encore avant que le sol soit prêt pour l'agriculture.

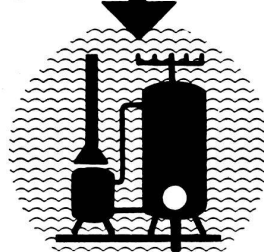
Le défrichement et la mise en culture du nouveau polder ne seront pas effectués, comme c'était le cas pour le polder nord-est, en travaillant à partir du « vieux pays ». L'expérience acquise dans les autres grands polders a démontré que la population d'un tel territoire continue à s'orienter vers le vieux pays ; elle ne devient, dès lors, qu'une population de périphérie.

C'est une des raisons qui ont amené le Conseil du Zuiderzée à conseiller au ministre de ne pas faire fusionner administrativement le territoire récupéré avec les provinces limitrophes, mais d'en composer une province distincte, ayant sa propre capitale. Cette province s'appellera province du Zuiderzée, et sa capitale Flevostad, du nom de l'ancien lac Flevo, qui existait à l'époque romaine.

Flevostad deviendra le centre administratif et organique de la douzième province des Pays-Bas. Il sera directement relié par des voies de communication à Amsterdam et aux autres polders du Zuiderzée. Parce qu'il est destiné à devenir le centre de colonisation des terres à reconquérir, c'est par sa construction qu'aussitôt le polder Est asséché l'on commencera tout d'abord. De même qu'Amsterdam et que plusieurs autres villes de la Hollande occidentale, la capitale de la douzième province sera probablement bâtie en quasi-totalité sur pilotis.

Le nouveau polder aura surtout un caractère vivrier. La grasse argile du polder est de très bonne qualité, si bien que presque tout le territoire pourra être consacré à l'agriculture. (La Maison.)

TARIF
RÉDUIT



LA CENTRALE MIXTE ÉLECTRICITÉ/GAZ

FONCTIONNE A L'ÉLECTRICITÉ
EN ÉTÉ ET AU GAZ EN HIVER
LA SOLUTION RATIONNELLE

TOUS RENSEIGNEMENTS : SECTION COMMERCIALE DES SERVICES INDUSTRIELS DE
GENÈVE, 12, RUE DU STAND. TÉL. 4 13 00

EAU CHAUDE GÉNÉRALE

La reconstruction de Varsovie.

Des travaux se poursuivent à Varsovie, rue Chalubinska, effectués à tour de rôle par les jeunes de l'organisation « Servir la Pologne ». Ainsi naît la future artère nord-sud qui empruntera cette rue, coupera l'allée de Jérusalem et le déblai de la voie ferrée, pour rejoindre Muranow par la rue du Conseil National de Pologne, à travers les vastes espaces en ruines.

Elle portera le nom de Julian Marchlewski, dont les cendres ont été récemment ramenées de Berlin à Varsovie à l'occasion du vingt-cinquième anniversaire de sa mort.

L'artère nord-sud comportera deux chaussées de neuf mètres chacune, séparées par une bande de gazon de trois mètres. On estime que l'artère nord-sud pourra être ouverte à la circulation dès avant la fin de 1950, pour permettre d'y détourner le trafic de la rue Marszalkowska qui sera alors livrée aux travaux d'élargissement.

* * *

Le quartier populaire de Praga constitue la majeure partie de la ville de Varsovie sur la rive droite. Praga n'a guère bénéficié jusqu'ici des soins des urbanistes et est resté dans l'ensemble désuet, encombré et par endroits insalubre. On envisage donc, pour commencer, la construction d'une cité devant loger 18 000 habitants et dont l'axe sera perpendiculaire à la rue de Stalingrad. Dès cette année, deux pâtés seront bâtis représentant 64 000 m². Les maisons seront à deux ou trois étages, de cinq dans les voies principales. Les revêtements seront particulièrement soignés.

La cité, qui comportera un cinéma, une maison de la culture, une maison des syndicats, une maison du parti, des halles, un grand restaurant et un élégant café, abondera de parterres fleuris avec des statues et des fontaines. Elle sera voisine de la future autoroute au nord ; au sud elle donnera sur de grands espaces verts ; à l'est s'étendra un parc des sports pour la jeunesse.

(La Journée du Bâtiment.)

BIBLIOGRAPHIE

L'Ossature métallique. — N° 3, 1950. (Belgique.)

Le Palais N° 3 au quartier du Centenaire, à Bruxelles. — Bâtiment administratif, place de Smolensk à Moscou. — Le fer forgé français moderne. — Bâtiments à ossature en acier près de Hambourg. — Cloisons métalliques amovibles. — Habillage des constructions métalliques. — Le nouveau bâtiment de la Banque de Montréal à Toronto (Canada). — La reconstruction du pont-rails tournant de Villebrœk.

L'Ossature métallique. — N° 4, 1950. (Belgique.)

L'architecture extérieure. — La charpente métallique. — Le siège permanent de l'O. N. U. à New-York. — La reconstruction du pont de Roppenheim. — Construction du nouveau pont Mombarts à Monceau-Formation. — L'étalement métallique des fouilles du nouveau bâtiment de la Caisse générale d'épargne et de retraite à Bruxelles.

Polytechnisch Tijdschrift. — N°s 13-14, 1950. (Pays-Bas.)

Calcul de statique pratique.

Polytechnisch Tijdschrift. — N°s 15-16, 1950. (Pays-Bas.)

Richard Neutra et son œuvre.

Proa. — N° 32, 1940. (Colombie.)

Le climat et l'architecture. — Une maison de week-end. — Un immeuble d'habitation.

Revista de Arquitectura. — N° 11, 1949. (République argentine.)

Cent ans de béton armé. — Exposition de l'architecture et de l'urbanisme. — L'urbanisme au IV^e Congrès historique municipal inter-américain. — Résumés des rapports présentés au IV^e Congrès historique municipal inter-américain. — Maison au bord de la mer en Floride.

Revista de Arquitectura. — N° 12, 1949. (République argentine.)

Les parcs de Stockholm. — Le plan régulateur de Buenos-Aires. — Urbanisme de Palestrina (Italie). — Une résidence au Canada.

The South African Architectural record. — N° 2, 1950. (Afrique du Sud.)

Une cité d'habitations par l'Association d'aide sociale, à Johannesburg. — L'architecture paysanne de l'Afrique du Sud.

South African Architectural record. — N° 3, 1950. (Afrique du Sud.)

Un concours pour une université.

COMMUNIQUÉ

A nos abonnés et lecteurs.

La parution de notre revue, du fait de certaines circonstances, n'a pas été régulière ces derniers mois. Nous nous en excusons vivement, et nous prions nos lecteurs de bien vouloir considérer cette irrégularité comme tout à fait provisoire.

PAPETERIE
de ST LAURENT
Charles Krieg
RUE ST LAURENT. 21
LAUSANNE
TÉLÉPHONE 23 55 77

FERBLANTERIE - COUVERTURE

Maîtrise fédérale de couverture

ANDENMATTEN & Cie

INSTALLATIONS SANITAIRES MODERNES

Maîtrise fédérale eau et gaz

Ch. des Paleyres 5

Lausanne

S. A. RENÉ MAY, ING.

ENTREPRISE DE TRAVAUX PUBLICS

Av. de France 66 - LAUSANNE - Téléphone 24 02 38

BATIMENTS INDUSTRIELS BÉTON ARMÉ

DALLAGES EN BÉTON VIBRÉ
pour cours, places, sols d'usines

COMMUNE DE VEVEY

Concours d'architecture

Les prix suivants ont été attribués par le jury à l'issue du concours ouvert par la Municipalité de Vevey pour un nouveau bâtiment destiné à l'Ecole des Arts et Métiers :

1 ^{er} prix	M. Fernand Echenard	Fr. 4500.—
2 ^e prix	M. André Nobs	Fr. 2000.—
3 ^e prix	M. Rinaldo Minacci	Fr. 1900.—
4 ^e prix	M. René Henchoz	Fr. 1600.—

Vevey, 30 juin 1950.

Municipalité.